



Approche démographique de l'orphelinage en France

**Sources de revenus, niveau de vie et conditions de
logement des familles avec enfants mineurs orphelins**

Septième rapport pour la Fondation d'entreprise Ocirp – Juillet 2018

Institut national d'études démographiques

Cécile FLAMMANT

Sophie PENNEC

Laurent TOULEMON

Introduction	2
1 Construction des catégories de familles et des variables sur le niveau de vie	3
1.1 Champ et catégories de familles	3
1.3 Variables sur les ressources financières et les conditions de logement.....	7
2 Description de la situation économique des familles des orphelins et comparaison avec les autres types de famille	8
2.1 Ressources des ménages	8
2.2 Caractéristiques du logement	12
3 Effet de la structure familiale sur le risque d’avoir un niveau de vie faible	15
3.1 Construction des modèles.....	15
3.2 Résultats des régressions	18
Synthèse des résultats.....	22
Bibliographie.....	24
Annexes	25

INTRODUCTION

Ce rapport est le septième d’une série de rapports pour la Fondation Ocirp, consacrée à la démographie de l’orphelinage précoce en France. L’orphelinage précoce désigne la perte d’un parent ou des deux par décès pendant l’enfance, l’adolescence ou le début de l’âge adulte (avant 25 ans). L’étude s’articule autour de deux grandes questions : (1) combien y a-t-il d’orphelins de moins de 25 ans en France au 1^{er} janvier 2015 ? ; (2) quelles sont les caractéristiques des familles dont un ou plusieurs enfants mineurs sont orphelins ? Le présent rapport s’inscrit dans le champ de la deuxième question, à la suite des rapports datés de mai 2016 (*Origine sociale et caractéristiques des familles des orphelins mineurs : premiers résultats*) et de décembre 2017 (*Bénéficiaires de l’Allocation de soutien familial et enfants orphelins : exploitation de la base de données sur les allocataires des CAF (FILEAS) au 31 décembre 2016*)¹. Il vise à étudier les ressources financières et les conditions de logement des familles dont au moins un enfant mineur est orphelin. Nous comparons ces familles aux familles dont aucun enfant mineur n’est orphelin, en tenant compte de la structure familiale.

Rappelons d’abord les apports de la littérature scientifique sur le niveau de vie des familles avec orphelins². La thèse d’I. Delaunay-Berdaï (2013) sur le veuvage précoce aborde la question des conséquences économiques d’un décès parental dans une famille avec enfant(s). Il existe également de nombreuses études sur la situation économique des familles monoparentales, mais ces familles sont souvent vues comme une catégorie homogène, alors que plusieurs événements peuvent être à l’origine de l’absence d’un parent (séparation résidentielle, décès, naissance en

¹ Ces rapports sont disponibles en accès libre sur le site *Orphelins.site.ined.fr*, onglet « La recherche ».

² Voir le rapport d’avril 2015 consacré à la revue de littérature sur l’orphelinage, dont nous reprenons ici quelques éléments.

dehors d'un couple). Les questions du veuvage et de la monoparentalité sont fréquemment associées à celle de la pauvreté (Séchet et al., 2004 ; Delaunay-Berdaï, 2013), et ce d'autant plus que les familles biparentales sont de plus en plus souvent composées de deux parents actifs : dans tous les pays d'Europe, le taux de pauvreté des familles monoparentales est plus élevé que celui des familles biparentales (Eydux et Letablier, 2009). Le veuvage précoce touche principalement les femmes des catégories socioéconomiques les moins favorisées et accentue la fragilité économique de ces ménages (Delaunay-Berdaï, 2005). La rupture (par décès ou par séparation) entraîne fréquemment la perte d'un salaire, et la situation de parent isolé génère des surcoûts liés au logement (absence d'économies d'échelle liées à la vie en couple) et à la garde des enfants. Dans le cas d'une rupture par décès, la perte de salaire n'est pas compensée par le versement d'une pension alimentaire, mais elle est compensée, au moins partiellement, par des aides sociales liées au veuvage ou à l'orphelinage (notamment l'allocation de soutien familial, d'un montant identique pour chaque enfant, sans condition de ressources).

Nous ne connaissons cependant aucune étude qui prenne spécifiquement le point de vue des familles avec enfant(s) orphelin(s) (monoparentales ou recomposées). L'objectif de ce rapport est d'abord de décrire la situation économique de ces familles, leurs sources de revenus et leur niveau de vie. Nous nous intéressons également brièvement à leurs conditions de logement, principalement sous l'angle du statut d'occupation. Nous nous interrogeons sur la spécificité des familles des orphelins par rapport aux autres types de famille. En particulier, les familles des orphelins ont-elles un risque plus grand d'avoir un niveau de vie faible que les familles dont les enfants ne sont pas orphelins ? Dans la mesure où la structure familiale a un effet très fort sur la situation économique, nous constituons des catégories de familles de même structure, en tenant compte du nombre de parents (couple parental ou parent unique), de la classe de sexe des parents uniques (homme ou femme), et de la filiation des enfants des couples parentaux (enfants communs ou enfants de l'un des deux parents). Cela nous permet de comparer les familles des orphelins aux familles de même structure, qui diffèrent par leur histoire (les premières ayant connu un décès parental, les autres une séparation résidentielle des parents).

1 CONSTRUCTION DES CATEGORIES DE FAMILLES ET DES VARIABLES SUR LE NIVEAU DE VIE

1.1 Champ et catégories de familles

Nous mobilisons les données du Tronc commun des enquêtes auprès des ménages (TCM) de 2005 à 2013³ (21 enquêtes mises ensemble). Le TCM est un module qui introduit la plupart des enquêtes en population générale réalisées par l'Insee. La première partie du TCM permet d'établir la liste des habitants du logement et de décrire leurs caractéristiques sociodémographiques. Pour chaque habitant du logement, quel que soit son âge, deux questions

³ La liste des enquêtes utilisées figure en annexe (tableau A2). Pour une présentation détaillée du TCM, voir le rapport daté de novembre 2015 intitulé *Estimation de l'orphelinage précoce à partir d'enquêtes en population générale* ou l'article suivant : Toulemon L., Denoyelle T. (2012), La définition des ménages dans les enquêtes françaises : comment tenir compte des multi-résidences ?, Actes des onzièmes Journées de Méthodologies statistiques, Paris, 24-26 janvier, 16 p.

sont posées sur la présence du père et de la mère dans le logement : « *Le père de [PRENOM] vit-il ici ? Oui/Non, il vit ailleurs/Non, il est décédé/Non, il est inconnu* » (et même question pour la mère). Ces questions permettent de repérer les ménages dans lesquels un ou plusieurs enfants sont orphelins. Une partie du TCM est consacrée à la description du logement, et une autre partie est consacrée à la description des ressources financières du ménage.

Dans le TCM, l'unité d'observation est le ménage, c'est-à-dire l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent un même logement et un même budget (c'est-à-dire qui apportent des ressources qui bénéficient à l'ensemble du ménage ou qui bénéficient de ces ressources)⁴. Un ménage est constitué d'une famille lorsque les personnes du ménage sont liées par des liens d'alliance ou de filiation. Ici, le champ retenu est celui des ménages constitués d'une famille avec enfant(s) mineur(s). Ces ménages peuvent être constitués soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) soit de deux adultes en couple avec leur(s) enfant(s), qui peuvent être enfants d'un seul ou des deux membres du couple.

Nous avons créé quatre catégories de familles, selon la structure parentale :

- Famille biparentale : il s'agit d'un couple avec enfant(s). Nous distinguons deux types de famille biparentales :
 - les familles dans lesquelles tous les enfants sont enfants des deux membres du couple : nous appelons ces familles des « familles simples » ;
 - les familles dans lesquelles au moins un enfant est l'enfant d'un seul des membres du couple : nous appelons ces familles des « familles recomposées »⁵.
- Famille monoparentale : il s'agit d'un parent sans conjoint dans le logement, vivant avec ses enfants. Nous tenons compte du sexe du parent :
 - Mère : nous appelons ces familles des « familles monoparentales maternelles »
 - Père : nous appelons ces familles des « familles monoparentales paternelles »

Nous observons la présence d'un ou plusieurs enfants orphelins dans ces familles. Les orphelins peuvent vivre dans une famille monoparentale avec leur parent survivant ou dans une famille biparentale qui par construction est une famille recomposée. Les familles simples, dont les enfants ne peuvent être orphelins, représentent les trois quarts des familles (tableau 1). Parmi les autres types de famille, plus de la moitié sont des familles monoparentales maternelles : elles représentent presque 60% des familles non simples. Les familles recomposées représentent environ 30% des familles non simples, et les familles monoparentales paternelles sont les moins fréquentes (12% des familles non simples). La répartition des familles avec orphelins selon le type de famille est très proche de la répartition de l'ensemble des familles non simples.

⁴ Contrairement à la définition statistique courante du terme « ménage » (ensemble des personnes qui partagent un même logement), dans le TCM, plusieurs ménages peuvent cohabiter dans un même logement (si deux ou plusieurs groupes de personnes font « budget à part », typiquement dans le cas d'une colocation). Cependant, cette situation est rare.

⁵ Parmi les familles constituées d'un couple avec des enfant(s) mineur(s), nous distinguons les familles recomposées des familles simples pour avoir des catégories de comparaison cohérentes (en effet les familles biparentales avec un mineur orphelin sont nécessairement des familles recomposées). Par contre, nous n'entrons pas dans le détail de cette catégorie complexe (dans laquelle les familles peuvent compter des enfants vivant avec leur mère et un beau-père ou des enfants vivant avec leur père et une belle-mère ou les deux à la fois, ainsi que des enfants issus de la nouvelle union vivant avec leurs deux parents). Nous séparons les familles recomposées avec orphelins de père et les familles recomposées avec orphelins de mère pour tenir compte de la forme de l'orphelinage qui est l'objet de notre recherche (seulement deux familles comptent à la fois un orphelin de père et un orphelin de mère, ces familles sont incluses dans la catégorie « famille recomposée avec orphelins de mère » car l'orphelinage maternel est nettement plus rare que l'orphelinage paternel) et nous comparons ces familles à l'ensemble des familles recomposées.

TABLEAU 1. Répartition des ménages constitués d'une famille avec enfants mineurs

Structure familiale	Ensemble des familles avec enfant(s) mineur(s)			Ménages avec enfant(s) mineur(s) orphelin(s)		
	N	%	% parmi l'ens. des familles non simples	N	%	% parmi l'ens. des familles non simples
Famille simple	68 745	71,7	-	-	-	-
Famille recomposée	6 932	7,2	29,7	542	23,0	26,8
Famille monoparentale (mère)	13 920	14,5	59,6	1 233	52,3	60,9
Famille monoparentale (père)	2 513	2,6	10,8	250	10,6	12,3
Ménages complexes	3 781	3,9	-	332	14,1	-
Total	95 891	100,0	100,0	2 357	100,0	

Note : une explication sur les pondérations utilisées figure en annexe 2.

Source : Tronc commun des enquêtes auprès des ménages (TCM), Insee, 2005-2013 (21 enquêtes)

Nous avons exclu de la population de ménages étudiée les ménages complexes avec enfant(s) mineur(s), c'est-à-dire :

- Les ménages constitués d'une famille avec enfant(s) mineur(s) et d'un ou plusieurs adultes tiers (par exemple, le père ou la mère ou le frère ou la sœur d'un parent) ;
- Les ménages avec un ou plusieurs enfant(s) mineur(s) recueillis (enfants qui ne vivent avec aucun parent). Cette situation est très rare pour l'ensemble des enfants mineurs mais elle est mécaniquement plus fréquente pour les orphelins : elle concerne les orphelins de père et de mère et les orphelins d'un parent qui ne vivent pas avec leur parent survivant.

Les ménages complexes représentent 4% des ménages avec enfant(s) mineur(s) et 12% des ménages avec enfant(s) mineur(s) orphelin(s). Parmi les ménages qui comptent un ou plusieurs mineurs orphelins, la part des ménages complexes est donc loin d'être négligeable : elle est à peu près de même ordre que la part des ménages constitués d'un père avec ses enfants orphelins de mère. Cependant, il s'agit d'une catégorie hétérogène : ces ménages peuvent être constitués d'une famille principale (monoparentale ou biparentale) dont au moins un enfant est orphelin d'un parent et d'un adulte tiers ; d'une famille principale dont les enfants ne sont pas orphelins et d'un orphelin recueilli ; d'un adulte ou d'un couple sans enfant et d'un ou plusieurs orphelins recueillis. Dans ce rapport, nous avons écarté les ménages complexes pour nous concentrer sur les catégories principales de familles⁶.

1.2 Caractéristiques des fratries selon le type de famille

Le nombre et l'âge des enfants varie selon la structure familiale (tableau 2). Les familles monoparentales sont plus petites que les familles simples. La taille de ces familles n'est pas

⁶ Dans la mesure où les effectifs nous le permettent, nous essaierons par la suite (dans le rapport final) de compléter les résultats présentés en ajoutant les ménages complexes qui comptent des enfants ne vivant avec aucun parent, en distinguant les ménages fondés par un homme seul, ceux fondés par une femme seule et ceux fondés par un couple. Nous pourrions alors comparer, à structure identique, les ménages complexes avec orphelins (orphelins de père ou de mère ou de leurs deux parents) aux autres ménages complexes.

différente lorsqu'elles comptent des orphelins de père ou de mère. Dans les familles monoparentales, le dernier enfant est plus âgé en moyenne que dans les familles simples : en effet, il faut du temps pour parvenir à la rupture du couple parental. Le dernier enfant est aussi un peu plus âgé dans les familles monoparentales avec enfant(s) orphelin(s) que dans l'ensemble des familles monoparentales, parce que la rupture par décès survient plus tard que la rupture par séparation résidentielle des parents. Enfin, le dernier enfant est un peu plus âgé dans les familles monoparentales paternelles que dans les familles monoparentales maternelles. Plusieurs éléments pourraient expliquer cette différence : les enfants « âgés » ont plus de chances de vivre avec leur père que les enfants plus jeunes ; la remise en couple des pères est plus fréquente lorsqu'ils ont de jeunes enfants ; les ruptures par décès de la mère (après laquelle les enfants vivent généralement avec leur père) ont lieu plus tard que les séparations résidentielles ou les séparations suite au décès du père.

Les familles recomposées sont plus grandes que les familles simples. Les familles recomposées avec orphelin(s) de père sont de même taille en moyenne que l'ensemble des familles recomposées, et les familles avec orphelins de mère sont à peine plus grandes. Dans les familles recomposées, le dernier enfant est un peu plus âgé que dans les familles simples, mais nettement plus jeune que dans les familles monoparentales. D'abord, il faut du temps pour parvenir à la séparation puis à la remise en couple du parent gardien, mais ensuite, des enfants peuvent naître de la nouvelle union. L'âge du dernier est donc très différent selon qu'il y a un enfant issu de la nouvelle union ou non : environ 45% des familles recomposées comptent au moins un enfant vivant avec ses deux parents, et lorsque c'est le cas le dernier enfant est âgé de 3,4 ans en moyenne, contre 10,5 ans en l'absence d'enfant commun au nouveau couple. Par rapport à l'ensemble des familles recomposées, les familles avec orphelins de père ont un dernier enfant un peu plus âgé et les familles avec orphelins de mère ont un dernier enfant un peu plus jeune. Dans les familles recomposées avec orphelins (de père ou de mère), la présence d'un enfant commun au nouveau couple est aussi fréquente que pour l'ensemble des familles recomposées, mais en l'absence d'enfant commun, l'âge du dernier enfant est de 12,5 ans pour les familles avec orphelins de père et 8,7 ans pour les familles avec orphelins de mère. Les pères avec orphelins qui se remettent en couple sont vraisemblablement sélectionnés parmi les pères dont les enfants sont les plus jeunes.

TABLEAU 2. Taille moyenne des fratries et âge moyen du plus jeune enfant selon la structure familiale

	Famille simple	Familles recomposées			Familles mono. Mères		Familles mono Père	
		Ensemble	Orphelins de père	Orphelins de mère	Ensemble	Orphelins de père	Ensemble	Orphelins de mère
Nombre moyen d'enfants	1,7	2,1	2,1	2,3	1,5	1,5	1,4	1,4
Age moyen du plus jeune enfant	6,7	7,1	8,5	6,6	8,9	11,1	10,5	12,3

Source : Tronc commun des enquêtes auprès des ménages (TCM), Insee, 2005-2013 (21 enquêtes)

1.3 Variables sur les ressources financières et les conditions de logement

Nous avons d'abord mobilisé une série de onze variables dichotomiques (oui/non) pour savoir si la famille perçoit chacun des types de revenu suivants⁷ :

- Salaires, traitements et primes ;
- Revenus d'une activité professionnelle non salariée ;
- Indemnités chômage ;
- Pension de retraite ou préretraite (y compris minimum vieillesse, pension d'ancien combattant, pension de réversion) ;
- Prestations liées à la maladie ou l'invalidité (AAH, pension invalidité, allocations liées à la dépendance, indemnités journalières, etc.) ;
- Prestations familiales ou bourses (allocations familiales, complément familial, allocation pour jeune enfant, aides à la garde d'enfants, allocation parent isolé, allocation de soutien familial, allocation parentale d'éducation, allocation de rentrée scolaire, bourse d'études, etc.) ;
- Aides au logement ;
- Minimas sociaux (RMI ou RSA) ;
- Revenus de l'épargne, intérêts, dividendes ;
- Revenus de l'immobilier (loyers perçus) ;
- Aide familiale : pension alimentaire, paiement du loyer, aide régulière des parents, etc. Trois variables permettent de préciser le type d'aide perçue (paiement du loyer, pension alimentaire ou autre) mais ces variables sont disponibles dans une petite partie des enquêtes seulement.

Nous avons distingué quatre grandes catégories de revenus :

- Revenus d'une activité professionnelle ou d'une ancienne activité : activité salariée ; activité indépendante ; retraite
- Revenus du patrimoine : immobilier ou financier
- Transferts sociaux : certains sont conditionnés aux ressources du ménage (aides au logement, minimas sociaux, certaines prestations familiales), d'autres ne sont pas conditionnés aux ressources (les allocations familiales sont versées à toutes les familles avec deux enfants de moins de 20 ans⁸) ; d'autres sont liés à une situation de « vulnérabilité » (chômage, maladie ou handicap).
- Aide familiale.

Nous nous intéressons ensuite au niveau de vie des familles. Le niveau de vie est le revenu disponible⁹ d'un ménage par unité de consommation (tous les individus d'un ménage ont donc le même niveau de vie) : afin de comparer le niveau de richesse de ménages de taille ou de

⁷ Ces variables sont absentes de l'enquête *Logement* et certaines sont absentes de l'enquête *Patrimoine* ou de l'enquête *Budget des Familles* de 2010-2011.

⁸ Depuis juillet 2015, le montant des allocations familiales est modulé selon le montant des revenus de la famille.

⁹ Revenu dont dispose le ménage pour consommer ou investir, après versement des prestations sociales et paiement des impôts. « Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs » (source : <https://insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1458>)

composition différente, on applique un système de pondération qui tient compte d'une part des économies d'échelle réalisées lorsque plusieurs personnes partagent un même logement, d'autre part des besoins de consommation différents des enfants et des adultes. Les unités de consommation sont calculées en utilisant l'échelle de l'OCDE : le premier adulte compte pour une unité, puis chaque personne supplémentaire 14 ans ou plus compte pour une demi-unité ; et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 unité.

La variable du TCM sur le montant des ressources financières (en nombre ou en tranche) n'est pas exploitable car elle a été supprimée de la majorité des enquêtes. Nous avons mobilisé d'autres variables présentes dans la partie principale de l'enquête pour construire une variable sur le niveau de vie (en quintiles). Dans la plupart des enquêtes, une variable sur le revenu mensuel par unité de consommation est disponible (montant exact ou déciles), dans d'autres enquêtes nous avons utilisé une variable sur le revenu annuel (total ou par unité de consommation) ou sur le revenu mensuel total du ménage. Les quintiles de niveau de vie sont calculés pour chaque enquête, sur le champ de l'ensemble des ménages enquêtés (c'est-à-dire que pour chaque enquête, 20% des ménages – avec ou sans enfants mineurs – se situent dans chaque quintile de niveau de vie).

Enfin, nous avons utilisé les variables qui décrivent le logement du ménage : type de logement ; statut d'occupation ; nature du propriétaire du logement lorsque ce n'est pas un membre du ménage ; surface du logement (pour la majorité des enquêtes, la variable « nombre de pièces » n'est pas disponible).

2 DESCRIPTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES FAMILLES DES ORPHELINS ET COMPARAISON AVEC LES AUTRES TYPES DE FAMILLE

2.1 Ressources des ménages

Le tableau 3 montre la proportion de familles qui perçoivent chaque type de revenu, selon la structure familiale.

La très grande majorité des familles monoparentales perçoivent des revenus d'une activité professionnelle (ou d'une ancienne activité), mais elles perçoivent moins souvent ce type de revenus que les familles simples ou recomposées ; et les familles monoparentales paternelles perçoivent plus souvent des revenus d'une activité que les familles monoparentales maternelles. Les familles monoparentales avec orphelins perçoivent plus souvent une pension de retraite que l'ensemble des familles monoparentales, car les parents sont plus âgés en moyenne, et les familles paternelles avec enfants orphelins perçoivent moins souvent des revenus d'une activité salariée que l'ensemble des familles monoparentales paternelles.

Les mères seules reçoivent plus souvent des transferts sociaux que les parents en couple, et les mères seules avec orphelins en reçoivent un peu plus que l'ensemble des mères seules car elles sont un peu plus souvent bénéficiaires des allocations familiales. Les familles monoparentales maternelles, avec ou sans orphelins, sont les familles qui bénéficient le plus souvent des aides

au logement (environ six familles sur dix) et des minimas sociaux (environ une famille sur six). Les pères seuls reçoivent nettement moins souvent des transferts sociaux que les pères en couple et que les mères seules ; mais les pères veufs avec enfant(s) orphelin(s) en perçoivent nettement plus souvent que l'ensemble des pères seuls (71% contre 42%) : en effet, les pères veufs sont beaucoup plus souvent bénéficiaires des allocations familiales, et ils sont un peu plus souvent bénéficiaires des aides au logement.

Environ deux mères seules sur dix et trois pères seuls sur dix perçoivent des revenus du patrimoine ; ces derniers sont proches des couples en famille recomposée mais moins avantagés que les couples en famille simple (dont quatre sur dix perçoivent des revenus du patrimoine). Les familles avec orphelin(s) ont une probabilité de percevoir des revenus du patrimoine très proche de l'ensemble des familles monoparentales. Quel que soit le type de famille, les revenus du patrimoine sont principalement tirés de l'épargne (et beaucoup plus rarement de l'immobilier).

TABLEAU 3. Proportion de familles qui perçoivent des revenus selon le type de revenus

	Familles simples	Familles recomposées			Familles mono. Mère		Familles mono. Père	
		Ensemble	Orphelins de père	Orphelins de mère	Ensemble	Orphelins de père	Ensemble	Orphelins de mère
Revenus du travail	96,9	95,2	93,5	96,6	74,4	76,7	87,6	82,6
Activité salariée	91,6	90,6	88,0	91,7	69,5	68,3	75,0	64,6
Act. non salariée	15,1	13,5	13,4	5,9	4,5	4,3	11,1	10,7
Retraite	3,0	3,4	7,8	12,1	1,8	13,6	4,8	13,6
Transferts sociaux	75,6	72,5	79,3	79,2	83,4	88,5	42,5	71,3
Alloc. familiales	69,6	63,9	66,7	73,6	65,6	75,6	25,5	63,3
Aide au logement	18,8	28,0	33,5	34,5	64,2	60,6	22,6	31,9
Chômage	10,2	13,1	13,8	17,7	10,3	10,2	8,4	9,5
Prestations maladies	4,8	6,5	8,6	8,8	5,2	7,2	5,4	7,6
Minimas sociaux	2,2	4,5	7,9	0,6	17,2	15,6	5,3	6,2
Rev. du patrimoine	42,0	32,2	29,7	29,9	19,9	23,1	30,2	32,6
Epargne	39,1	29,8	26,1	27,9	18,5	20,6	28,1	29,6
Immobilier	8,7	6,2	8,2	5,9	2,6	4,4	4,9	8,2
Aide familiale	0,8	32,2	13,6	12,7	42,2	13,5	5,6	3,7

Note : (1) Dans chaque colonne, la somme des proportions en gras n'est pas égale à 100% puisque les types de revenus sont cumulables. Dans chaque grande catégorie de revenu, la proportion en gras est égale au maximum à la somme des proportions détaillées, mais peut être inférieure.

Lecture : 96,7% des familles constituées d'un couple avec enfants perçoivent des revenus issus d'une activité professionnelle (ou ancienne activité). Dans le détail, 91,5% perçoivent des revenus d'une activité salariée, 14,9% d'une activité non salariée et 3,0% de la retraite (les trois types de revenus sont cumulables).

Source : Tronc commun des enquêtes auprès des ménages, Insee, 2005-2013.

Les familles monoparentales maternelles sont celles qui peuvent le plus souvent compter sur une aide familiale (quatre familles sur dix) ; mais les mères veuves¹⁰ avec enfant(s) orphelin(s) perçoivent trois fois moins souvent une aide familiale que l'ensemble des mères seules. Les aides reçues ne sont pas de même nature pour les deux groupes de mères seules : pour l'ensemble des mères seules, l'aide familiale perçue est presque toujours une pension alimentaire versée par le père des enfants ; mais pour les mères veuves avec enfant(s) orphelin(s) de père, il s'agit souvent d'une aide « autre » qu'une pension (ou que le paiement du loyer). Les pères seuls, avec ou sans orphelin(s), sont ceux qui peuvent le moins souvent compter sur ce type de ressources. Comme pour les mères seules, lorsqu'ils bénéficient d'une aide familiale, il s'agit le plus souvent d'une aide alimentaire, sauf pour les pères d'enfants orphelins qui perçoivent d'autres types d'aides.

En ce qui concerne les familles recomposées, elles gagnent aussi souvent des revenus du travail que les familles simples, qu'elles comptent ou non des enfants orphelins de père ou de mère. Par rapport à l'ensemble des familles et aux familles avec orphelins de père, les familles avec orphelins de mère gagnent moins souvent des revenus issus d'une activité non salariée. Les familles avec orphelins de père touchent deux fois plus souvent une pension de retraite que l'ensemble des familles recomposées, et les familles avec orphelins de mère presque quatre fois plus souvent.

Environ 70 et 80% des familles biparentales (simples ou recomposées avec ou sans orphelins) bénéficient de transferts sociaux, principalement des allocations familiales. La proportion de familles qui perçoivent des aides sociales n'est pas très différente entre les trois types de famille recomposées, quel que soit le type d'aides, sauf pour les minimas sociaux (qui concernent presque deux fois plus souvent les familles avec orphelins de père que l'ensemble des familles, mais qui concernent très peu de familles avec orphelins de mère).

Les familles recomposées perçoivent moins souvent des revenus du patrimoine que les familles simples, et les familles avec orphelins (de père ou de mère) perçoivent aussi souvent ce type de revenu que l'ensemble des familles recomposées.

Enfin, une famille recomposée sur trois touche une aide familiale, mais seulement une famille avec orphelins de père sur sept et une famille avec orphelins de mère sur huit. Les familles recomposées avec orphelins de mère qui perçoivent des aides familiales perçoivent en très grande majorité des pensions alimentaires, comme pour l'ensemble des familles recomposées. Il s'agit vraisemblablement d'aides versées pour le père des enfants non-orphelins de la famille, c'est-à-dire les enfants de la nouvelle conjointe du père des enfants orphelins. Par contre, les mères en couple avec orphelins de père qui reçoivent une aide familiale reçoivent en majorité une aide autre qu'une pension alimentaire (ou que le paiement d'un loyer).

¹⁰ Dans ce rapport nous employons le terme « veuf, veuve » au sens large, c'est-à-dire au sens d'une personne qui a perdu un conjoint par décès, indépendamment de son statut conjugal légal et de sa situation de couple actuelle (Delaunay-Berdaï, 2013 ; voir aussi le rapport daté d'avril 2015).

Le tableau 4 présente la répartition des niveaux de vie, en quintiles des différents types de famille.

TABLEAU 4. Quintile du niveau de vie

	Familles simples	Familles recomposées			Familles mono. Mère		Familles mono. Père	
		Ensemble	Orphelins de père	Orphelins de mère	Ensemble	Orphelins de père	Ensemble	Orphelins de mère
Q1	18,2	23,4	30,7	28,0	49,3	54,1	30,3	34,6
Q2	21,1	23,4	19,9	20,2	27,0	25,2	29,5	26,1
Q3	23,8	23,3	22,2	21,9	13,3	12,3	18,9	13,3
Q4	21,2	18,4	17,7	16,6	6,6	5,7	12,2	16,3
Q5	15,7	11,4	9,5	13,4	3,8	2,6	9,2	9,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : les quintiles sont calculés sur l'ensemble des ménages enquêtés (avec ou sans enfants mineurs), dans chaque enquête.

Q1 : 1^{er} quintile (niveau de vie le plus faible) ; Q2 : 2^{ème} quintile ; etc. ; Q5 : 5^{ème} quintile (niveau de vie le plus élevé).

Source : Tronc commun des enquêtes auprès des ménages, Insee, 2005-2013.

Les familles recomposées sont un peu plus défavorisées que les familles simples, en particulier lorsqu'elles comptent des enfants orphelins : 23% des familles recomposées se situent dans le premier quintile de niveau de vie, mais cette proportion monte à 28% lorsque les familles recomposées comptent des orphelins de mère et 31% lorsqu'elles comptent des orphelins de père. Par rapport aux familles simples, les familles recomposées comptent plus d'enfants en moyenne et leur répartition par catégorie socio-professionnelle est un peu plus défavorable (qu'il s'agisse de la CS du père ou celle de la mère, voir tableau 9). De plus, par rapport à l'ensemble des mères (ou belles-mères) en familles recomposées, les mères (ou belles-mères) en couple avec enfants orphelins sont un peu plus souvent inactives, et notamment les mères avec orphelins de père. Les beaux-pères avec orphelins de père ont également une répartition par catégorie socio-professionnelle un peu moins favorable que l'ensemble des pères (ou beaux-pères) en famille recomposée. Par contre, la proportion de famille recomposées financièrement aisées (c'est-à-dire se situant dans le dernier quintile de niveau de vie) n'est pas très différentes lorsqu'il y a des enfants orphelins par rapport à l'ensemble des familles recomposées, elle est même un peu plus élevée parmi les familles avec orphelins de mère.

Les familles monoparentales sont nettement plus défavorisées financièrement que les familles biparentales, et ce désavantage est particulièrement fort pour les familles monoparentales maternelles : quasiment la moitié de ces familles se situent dans le premier quintile de niveau de vie et les trois quarts se situent dans les deux premiers quintiles, et seulement 10% se situent dans les deux derniers quintiles. Les mères en famille monoparentales ne peuvent compter que sur un seul salaire et sont moins bien positionnées sur le marché de l'emploi (60% d'entre elles sont employées ou ouvrières et 15% sont inactives, tableau 5), elles font face à des difficultés d'organisation et de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. La situation financière des familles monoparentales maternelles est proche de celle de l'ensemble des familles monoparentales maternelles, mais un peu plus défavorable. Les familles

monoparentales paternelles se situent un peu plus souvent dans le premier quintile de niveau de vie que l'ensemble des familles monoparentales paternelles, mais elles se situent aussi un peu moins souvent dans les deuxièmes et troisième quintiles et un peu plus souvent dans le quatrième quintile.

Dans la troisième partie de cette section, nous chercherons à expliquer le risque d'avoir un faible niveau de vie en tenant compte de la structure familiale et de la présence d'enfants orphelins mais aussi de l'âge des enfants et de la position sociale des parents.

2.2 Caractéristiques du logement

Le tableau 5 présente la répartition des familles selon le type de logement.

Les familles recomposées avec orphelins de père sont celles qui vivent le plus souvent dans une maison : environ la moitié vivent dans une maison indépendante et un quart dans une maison mitoyenne. Par contre, les familles recomposées avec orphelins de mère vivent moins souvent dans une maison que l'ensemble des familles recomposées (57% contre 68%).

Les familles monoparentales maternelles sont celles qui vivent le plus souvent dans un appartement (plus de six familles sur dix), mais les familles monoparentales maternelles avec orphelins vivent moins souvent dans un appartement et plus souvent dans une maison que l'ensemble.

Les pères en famille monoparentale vivent plus souvent dans une maison que les mères en famille monoparentale, mais moins souvent que les familles recomposées, et à nouveau les pères veufs avec enfants orphelins de mère vivent plus souvent dans une maison que l'ensemble des pères isolés.

TABLEAU 5. Type de logement

	Familles simples	Familles recomposées			Familles mono. Mère		Familles mono. Père	
		Ensemble	Orphelins de mère	Orphelins de père	Ensemble	Orphelins de père	Ensemble	Orphelins de mère
Maison indépendante	48,8	42,8	51,4	35,4	17,2	25,6	33,6	39,9
Maison mitoyenne	22,6	25,3	26,6	21,8	19,6	18,4	23,5	24,1
Appart. (petit bât.)	9,1	13,0	7,7	16,5	23,2	19,9	16,3	10,5
Appart. (grand bât.)	19,3	18,5	13,1	26,3	39,6	36,0	26,3	24,2
Autre	0,2	0,4	1,3	0,0	0,4	0,1	0,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : « Petit bât. » signifie un immeuble de moins de 10 logements ; « grand bât. » signifie un immeuble d'au moins 10 logements. La catégorie « autre » inclut les habitations précaires.

Source : Tronc commun des enquêtes auprès des ménages, Insee, 2005-2013.

Le tableau 6 présente la répartition des familles selon le statut d'occupation du logement, et, pour les familles qui ne sont ni propriétaires ni en cours d'acquisition de leur logement, le tableau 7 présente la répartition selon le type de propriétaire du logement (particulier, organisme

HLM, organisme non HLM, employeur, membre de la famille élargie).

TABLEAU 6. Statut d'occupation du ménage

	Familles simples	Familles recomposées			Familles mono. Mères		Familles mono. Pères	
		Ensemble	Orphelins de père	Orphelins de mère	Ensemble	Orphelins de père	Ensemble	Orphelins de mère
Accédant propriété	49,1	39,1	32,6	42,3	15,4	15,9	28,6	20,4
Propriétaire	17,1	9,4	16,3	16,3	7,1	18,3	15,2	32,0
Locataire	30,7	48,9	47,1	41,2	75,3	62,3	50,8	45,2
Logé gratuitement	2,9	2,5	3,6	0,2	2,2	2,5	4,9	1,6
Usufruitier	0,2	0,1	0,4	0,0	0,1	1,0	0,5	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : « accédant propriété » signifie que la famille rembourse un prêt contracté pour l'achat du logement. La famille devient propriétaire lorsque le prêt est totalement remboursé.

Source : Tronc commun des enquêtes auprès des ménages, Insee, 2005-2013

TABLEAU 7. Propriétaire du logement, lorsque ce n'est pas un membre du ménage

	Familles simples	Familles recomposées			Familles mono. Mère		Familles mono. Père	
		Ensemble	Orphelins de père	Orphelins de mère	Ensemble	Orphelins de père	Ensemble	Orphelins de mère
Particulier (hors fam.)	38,4	46,5	35,3	40,1	55,7	22,3	22,9	30,3
Organisme HLM	44,7	38,5	54,8	42,4	32,0	67,4	58,8	48,5
Autre organisme	7,2	7,0	6,0	6,8	3,8	6,7	8,0	12,0
Famille	6,6	4,7	2,5	5,3	6,2	2,9	0,6	4,8
Employeur	3,4	2,8	0,9	4,7	1,4	0,5	9,8	4,4
Autre cas	0,7	0,6	0,5	0,7	1,0	0,2	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Tronc commun des enquêtes auprès des ménages, Insee, 2005-2013

Parmi les familles monoparentales maternelles, celles dont au moins un enfant est orphelin de père sont deux fois plus souvent propriétaires de leur logement que l'ensemble (18% contre 7%). La proportion de familles en cours d'acquisition de leur logement est la même pour les deux types de famille (environ 15%) mais les familles avec orphelins sont moins souvent locataires que l'ensemble des familles (62% contre 75%). Lorsqu'elles sont locataires, les familles avec orphelins sont deux fois plus souvent locataires d'un organisme HLM que l'ensemble des familles monoparentales, et 2,5 fois moins souvent locataires d'un logement appartenant à un particulier. Elles occupent aussi plus souvent un logement appartenant à un organisme non-HLM et moins souvent un logement appartenant à un membre de la famille élargie. Enfin, la part des familles logées gratuitement est très faible pour les deux types de famille, puisque cette situation concerne entre 2 et 3% des familles.

A nouveau, parmi les familles monoparentales paternelles, celles dont au moins un enfant est

orphelin de mère sont deux fois plus souvent propriétaires de leur logement que l'ensemble (32% contre 15%). Les familles avec orphelins de mère sont un peu moins souvent « accédant » ou locataires que l'ensemble, et nettement moins souvent logées gratuitement (situation minoritaire). Lorsqu'elles sont locataires, les familles monoparentales avec orphelins de mère occupent moins souvent un logement appartenant à un organisme HLM et plus souvent un logement appartenant à un particulier (ou à un organisme non HLM) que l'ensemble. Elles sont aussi nettement plus souvent logées par un membre de la famille élargie (5% contre 1% pour l'ensemble des familles) mais disposent deux fois moins souvent d'un logement de fonction (4% contre presque 10%)

Si l'on compare les familles monoparentales avec orphelins de père et les familles monoparentales avec orphelins de mère, on constate donc que les deuxièmes sont plus avantagées que les premières du point de vue du statut d'occupation du logement : elles sont nettement plus souvent propriétaires, un peu souvent « accédant », moins souvent locataires (et lorsque c'est le cas, elles sont moins souvent locataires d'un bailleur HLM).

Les familles recomposées sont également plus souvent propriétaires lorsqu'elles comptent des enfants orphelins (16% des familles avec orphelins de père ou de mère sont propriétaires contre 9% des familles dont aucun enfant n'est orphelin). Par rapport à l'ensemble des familles recomposées, les familles avec orphelins de père sont un peu moins souvent « accédant » mais aussi souvent locataires ; tandis que les familles avec orphelins de mère sont aussi souvent « accédant » mais un peu moins souvent locataires. Lorsque les familles recomposées sont locataires, la part de celles qui louent dans le parc HLM est plus forte parmi les familles avec orphelins de père que parmi l'ensemble ; et la part de celles qui louent à un particulier est plus faible parmi les familles avec orphelins (de père ou de mère) que parmi l'ensemble. Enfin, il est plus fréquent pour les familles avec orphelins de mère que pour les familles avec orphelins de père d'occuper un logement qui appartient à un membre de la famille élargie ou un logement de fonction.

Par rapport aux familles simples, les familles recomposées avec orphelins de père ou de mère et les familles monoparentales avec orphelins de père sont aussi souvent propriétaires de leur logement et que les familles monoparentales avec orphelins de mère le sont deux fois plus souvent. Par contre, la part des familles « accédant » est moindre : la moitié des familles simples sont en cours d'acquisition de leur logement contre 15% des familles monoparentales avec orphelins de père, 20% des familles monoparentales avec orphelins de mère, 33% des familles recomposées avec orphelins de père et 42% des familles recomposées avec orphelins de mère. A l'inverse, il y a proportionnellement plus de familles locataires parmi les familles avec orphelins que parmi les familles simples : à peine un tiers des familles simples sont locataires, contre 40 à 50% des familles recomposées avec orphelins de père ou de mère et des familles monoparentales avec orphelins de mère et un peu plus de 60% des familles monoparentales avec orphelins de père. Une hypothèse pour expliquer cette différence dans la répartition selon le statut d'occupation du logement est que les parents des enfants orphelins sont plus âgés que les parents en famille simple, donc ils ont eu plus de temps pour acquérir le logement dans lequel ils habitent. Une autre hypothèse est que pour une partie des familles avec orphelins, le parent survivant est devenu propriétaire au moment du décès de son conjoint. En effet, pour obtenir un prêt immobilier nécessaire à l'acquisition du logement, il est possible et parfois

obligatoire (pour certains organismes prêteurs) de contracter une assurance décès qui se porte garante et qui solde l'emprunt en cas de décès du souscripteur. Dans ce cas, les héritiers (le conjoint survivant si le couple était marié, ou les enfants) deviennent directement propriétaires du logement.

3 EFFET DE LA STRUCTURE FAMILIALE SUR LE RISQUE D'AVOIR UN NIVEAU DE VIE FAIBLE

3.1 Construction des modèles

Dans cette partie, l'objectif est de mesurer l'effet de la présence d'enfants orphelins dans une famille sur le risque pour cette famille d'avoir un faible niveau de vie, en tenant compte de variables qui ont également un effet sur le niveau de vie : l'âge du plus jeune enfant et la position sociale des parents. Pour cela, nous utilisons la méthode de la régression logistique, qui permet de « démêler » les effets de structure.

ENCADRE 1 – Un exemple pour comprendre la régression logistique

On veut comparer le risque d'avoir un faible niveau de vie entre deux groupes de mères : les mères en famille monoparentale dont les enfants ne sont pas orphelins et les mères veuves en famille monoparentale, dont les enfants sont orphelins de père. Les familles monoparentales dont la mère est faiblement diplômée ont un risque plus élevé d'avoir un faible niveau de vie que les familles dont la mère a un diplôme moyen ou élevé. Or, parmi les mères veuves avec enfants orphelins de père la proportion de mères faiblement diplômées est plus forte que parmi les mères dont les enfants ne sont pas orphelins. Le risque pour les mères veuves d'avoir un faible niveau de vie est donc « mécaniquement » plus élevé. On utilise la régression logistique pour mesurer le risque pour les mères veuves avec enfants orphelins d'avoir un faible niveau de vie comparativement aux mères sans orphelins en contrôlant l'effet du diplôme, c'est-à-dire en comparant les mères avec et sans orphelins à niveau de diplôme égal.

Si, une fois contrôlé le niveau de diplôme, la différence du risque de faible niveau de vie entre les deux groupes de mères s'annule, cela signifie que cette différence provient de la différence de structure par niveau de diplôme de ces deux groupes.

Si à l'inverse, une fois contrôlé le niveau de diplôme, la différence du risque de faible niveau de vie entre les deux groupes de mères reste significative, cela signifie que cette différence provient d'une ou plusieurs autres variables non contrôlées dans le modèle.

Dans cet exemple, la variable « à expliquer » est le niveau de vie ; la variable « d'intérêt » (dont on étudie l'effet sur le niveau de vie) est le statut orphelin ou non des enfants de la mère ; la variable « de contrôle » est le niveau de diplôme de la mère (on cherche à étudier l'effet du statut orphelin des enfants sur le niveau de vie, à diplôme de la mère équivalent).

Nous avons réalisé plusieurs groupes de modèles, correspondant à différentes comparaisons entre les types de famille. Dans un groupe de modèles, on compare toujours les mêmes types de famille (par exemple, on compare toujours les familles recomposées avec orphelins de père

et les familles recomposées avec orphelins de mère aux familles recomposées sans orphelins), et chaque modèle inclut des ensembles de variables de contrôle différents (par exemple un modèle avec contrôle par l'âge ; puis un modèle avec contrôle par le diplôme ; puis un modèle avec contrôle par l'âge et le diplôme).

Dans tous les modèles, la variable à expliquer est le risque d'avoir un niveau de vie faible, c'est-à-dire le risque que le niveau de vie de la famille se situe dans le 1^{er} quintile de niveau de vie (voir le tableau 4). Il s'agit d'une définition plus large que celle de la pauvreté utilisée par l'Insee. L'Insee calcule des taux de pauvreté (au niveau individu) selon deux définitions : au seuil de 50% et au seuil de 60%. La pauvreté « au seuil de 50% » signifie que les individus sont définis comme pauvres lorsque leur niveau de vie est inférieur à la moitié du niveau de vie médian. Le seuil de 60% correspond à un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian (il s'agit de la définition la plus courante et celle qui fait consensus au niveau européen). La définition retenue impacte largement le taux de pauvreté calculé : la proportion d'individus pauvres est multipliée par environ 1,5 pour les individus vivant en famille monoparentale et par environ 2 pour les individus vivant en famille biparentale. Dans la mesure où nous ne disposons pas, pour la plupart des enquêtes, du montant du revenu disponible des ménages, mais que nous connaissons le décile du niveau de vie (que nous avons regroupés en quintile pour avoir des résultats plus solides et plus lisibles), nous ne pouvons pas calculer directement la proportion d'individus ou de ménages pauvres selon la définition utilisée par l'Insee. Mais le décile ou le quintile du niveau de vie est également une mesure de la faiblesse relative du niveau de vie (ou de l'aisance financière relative). Là encore, utiliser le 1^{er} quintile plutôt que le 1^{er} décile impacte la proportion d'individus « dont le niveau de vie est faible » : lorsque l'on utilise la définition large (1^{er} quintile), la proportion est multipliée par environ 1,6 pour les familles monoparentales et par environ 2 pour les familles biparentales par rapport à la définition « restreinte » (1^{er} décile). Pour savoir dans quelle mesure les définitions du « faible niveau de vie » que nous pouvons utiliser (1^{er} décile ou 1^{er} quintile de niveau de vie) sont proches des définitions utilisées par l'Insee, nous comparons la proportion d'individus vivant dans des ménages « à faible niveau » ou « pauvre » selon les différentes définitions possibles (tableau 9). La définition la plus stricte de la pauvreté (qui correspond à la proportion d'individus la plus faible) est celle la pauvreté au seuil de 50%. Mais on voit que notre définition « stricte » du faible niveau de vie est très proche de la définition « large » (et la plus courante) de la pauvreté utilisée par l'Insee, en terme de proportion d'individus concernés. Enfin, notre définition « large » du faible niveau de vie est celle qui concerne le plus de familles.

La variable d'intérêt est une variable qui combine la structure familiale et la présence ou l'absence d'enfants orphelins, en huit modalités :

- Famille monoparentale - mère avec enfants dont au moins un est orphelin de père
- Famille monoparentale – mère avec enfants dont aucun n'est orphelin
- Famille monoparentale – père avec enfants dont au moins un est orphelin de mère
- Famille monoparentale – père avec enfants dont aucun n'est orphelin
- Famille recomposée – couple avec enfants dont au moins l'un est orphelin de père
- Famille recomposée – couple avec enfants dont au moins d'un est orphelin de mère
- Famille recomposée – couple avec enfant dont aucun n'est orphelin
- Famille « simple » (couple avec enfants qui sont tous enfants des deux membres du couple)

TABLEAU 9 – Proportion d’individus pauvres ou à faible niveau de vie selon la structure familiale et la tranche de niveau de vie définie comme pauvre ou faible.

Structure familiale	% d’individus dont le niveau de vie se situe dans D1 (TCM 2005-2013)	% d’individus dont le niveau de vie se situe dans Q1 (TCM 2005-2013)	% d’individus pauvres au seuil de 50% (Insee 2009)	% d’individus pauvres au seuil de 60% (Insee 2009)
Familles monoparentales	30,8	50,4	19,4	30,9
Couples avec un enfant	7,9	15,7	4,1	7,8
Couples avec deux enfants	8,0	17,7	4,9	9,3
Couples avec trois enfants ou plus	18,6	37,1	11,3	21,2

Notes : *Familles monoparentales* : regroupe les familles constituées d’une mère et de ses enfants et les familles constituées d’un père et de ses enfants. *Couples avec enfants* : regroupe les familles simples et les familles recomposées. *Niveau de vie* : revenu disponible moyen par unité de consommation d’un ménage (tous les individus d’un ménage ont le même niveau de vie). *D1* (1^{er} décile) : tranche de niveau de vie qui rassemble 10% des ménages dont le niveau de vie est le plus faible (calculé sur l’ensemble des ménages, avec ou sans enfants mineurs). *Q1* (1^{er} quintile) : rassemble 20% des ménages dont le niveau de vie est le plus faible. *Individus pauvres au seuil de 50%* : individus dont le niveau de vie est inférieur à la moitié du niveau de vie médian. *Seuil de 60%* : niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian.

Sources :

- Nos calculs : tronc commun des enquêtes auprès des ménages, Insee, 2005-2013

- Données de l’Insee : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

Nous tenons compte de trois variables de contrôle :

- Diplôme : pour les familles monoparentales, il s’agit du diplôme du père ou de la mère ; pour les familles biparentales, il s’agit du diplôme du parent le plus diplômé.
- Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence¹¹.
- Age du plus jeune enfant de la famille.

Les effectifs de familles pour chaque modalité des variables introduites dans la régression ainsi que les proportions associées de familles dont le niveau de vie est faible figurent dans le tableau A1 en annexe.

¹¹ Pour les familles biparentales, nous ne prenons pas la catégorie socioprofessionnelle la plus favorisée entre les deux membres du couple pour deux raisons. D’abord il est plus difficile de hiérarchiser les catégories socioprofessionnelles que les niveaux de diplôme, d’autant plus qu’elles ne sont pas symétriques chez les hommes et les femmes (les femmes défavorisées sont plutôt employées ou inactives, les hommes défavorisés sont plutôt ouvriers). Ensuite dans le TCM la personne de référence est définie comme la personne qui apporte le plus de ressources au sein du foyer (indépendamment du sexe), donc vraisemblablement la personne qui occupe la profession la plus avantageuse. Le lien entre niveau de diplôme et apport des ressources est moins mécanique que celui entre catégorie socioprofessionnelle et apport de ressources : dans 40% des couples dont la personne de référence est un homme et 11% des couples dans lesquels la personne de référence est une femme, la personne de référence est moins diplômée que sa conjointe (son conjoint). Les femmes plus diplômées que leur conjoint peuvent être inactives, et des personnes peu diplômées peuvent avoir connu de fortes évolutions de carrière.

3.3 Résultats des régressions

TABLEAU 10. Effet de la structure familiale et de la présence d'enfant(s) mineur(s) orphelin(s) dans le ménage sur le risque d'avoir un faible niveau de vie.

Groupe de modèles	1	2	3		4			5
Type de famille de référence	Mono, mère, pas d'OP	Mono, père, pas d'OM	Recomposée, pas d'orphelin		Famille simple			Pas d'orphelin
Type de famille que l'on compare	Mono, mère avec OP	Mono, père avec OM	Recomposée avec OP	Recomposée avec OM	Recomposée avec OP	Recomposée avec OM	Recomposée sans O	Orphelin(s) (OP ou OM)
Contrôles								
Aucun	1,208*	1,268*	1,501*	<i>1,280</i>	2,024*	1,727*	1,349*	2,689*
Age	1,344*	1,328*	1,605*	<i>1,277</i>	2,031*	1,747*	1,363*	2,698*
Diplôme	<i>0,996</i>	<i>1,050</i>	<i>1,088</i>	<i>1,284</i>	1,481*	1,737*	1,338*	1,850*
CS	<i>1,064</i>	<i>0,985</i>	1,301*	<i>1,308</i>	1,613*	1,627*	1,246*	2,023*
Age, diplôme	<i>1,120</i>	<i>1,105</i>	<i>1,160</i>	<i>1,255</i>	1,500*	1,709*	1,340*	-
Age, CS	<i>1,106</i>	<i>1,023</i>	1,405*	<i>1,306</i>	1,618*	1,645*	1,258*	-
Age, dipl., CS	<i>1,039</i>	<i>0,927</i>	<i>1,302</i>	<i>1,104</i>	1,376*	1,729*	1,309*	-
SF	-	-	-	-	-	-	-	1,363*
SF, âge, diplôme	-	-	-	-	-	-	-	1,179*
SF, âge, CS	-	-	-	-	-	-	-	1,187*
SF, âge, dipl., CS	-	-	-	-	-	-	-	<i>1,103</i>

Notes :

- Le tableau indique les Odds-ratios (OR). Par rapport au type de famille de référence, $OR > 1$ signifie que le type de famille que l'on compare a plus de chances d'avoir un bas niveau de vie ; $OR = 1$ signifie que les risques de bas niveau de vie sont identiques ; $OR < 1$ signifie que le groupe que l'on compare a moins de chances d'avoir un bas niveau de vie. * : l'OR est significativement différent de 1 ; italique : l'OR n'est pas significativement différent de 1.

- SF : structure familiale (famille biparentale / famille monoparentale, mère / famille monoparentale, père)

- OM : Orphelin de mère ; OP = orphelins de mère ; O = orphelin (de père ou de mère)

Source : Tronc commun des ménages, Insee, 2005-2013

Dans premier groupe de modèles (tableau 10), nous comparons les deux types de famille monoparentales maternelles : les familles dont au moins un enfant est orphelin de père et les familles dont aucun enfant n'est orphelin. Le risque pour les familles avec orphelins de se situer dans le premier quintile de niveau de vie est plus fort que celui des familles sans orphelins ($OR = 1,2$; significatif). Lorsque l'on tient compte de l'âge du dernier enfant, le sur-risque de bas niveau de vie par rapport aux familles sans orphelins augmente : en effet, dans les familles avec orphelins, l'âge du dernier enfant est un peu plus élevé en moyenne que dans les familles sans orphelins ; or lorsque l'âge du dernier enfant augmente, le risque de bas niveau de vie diminue. Cependant, lorsque l'on contrôle ensuite par la catégorie socioprofessionnelle ou le diplôme de la mère, la différence de risque entre les familles avec orphelins et les familles sans orphelins n'est plus significative. Le tableau 11 montre que 30% des mères veuves ont un niveau de diplôme très bas (contre 22% des mères séparées) et 19% ont un diplôme du supérieur (26% des mères séparées). La répartition par catégorie socioprofessionnelle des mères veuves est par contre peu différente de celle des mères séparées, bien que les premières soient un peu plus souvent employées ou inactives. La plus forte probabilité pour les familles avec orphelins

d'avoir un faible niveau de vie s'explique donc par le fait que les mères veuves sont moins diplômées et occupent des professions moins bien rémunérées que les mères séparées, mais ce sur-risque de pauvreté est atténué par l'âge moyen plus élevé des mères veuves et des enfants orphelins par rapport aux mères et aux enfants séparés du père.

Dans le second groupe de modèles, nous comparons les deux types de famille monoparentale paternelle : les familles dont au moins un enfant est orphelin de mère et les familles dont aucun enfant n'est orphelin. Les résultats sont très proches de ce qu'on observe dans le premier modèle : les familles avec orphelins ont un plus grand risque d'avoir un bas niveau de vie, et un risque encore plus grand lorsque l'on tient compte de l'âge du dernier enfant, mais l'effet de l'orphelinage n'est plus significatif lorsque l'on contrôle par le diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle du père. Le niveau de diplôme des pères veufs est plus faible que celui des pères séparés : 28% n'ont aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires (17% des pères séparés) ; 10% ont un niveau bac et 21% un diplôme du supérieur (respectivement 17% et 25% pour les pères séparés). En ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle, les pères veufs exercent un peu moins souvent une profession de cadre ou intermédiaire, ils sont un peu plus souvent ouvriers et nettement plus souvent inactifs que les pères séparés.

Si l'on compare l'effet de la présence d'enfants orphelins sur le risque pour les familles monoparentales d'avoir un faible niveau de vie, selon le sexe du parent présent (modèles 1 et 2), on constate qu'en l'absence de contrôle la présence d'enfants orphelins est plus défavorable aux familles monoparentales paternelles (OR=1,2) qu'aux familles monoparentales maternelles (OR=1,3) mais que dans le modèle complet (contrôlé par l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme) le résultat s'inverse, avec un risque plus fort pour les familles monoparentales maternelles (OR=0,9) que pour les familles monoparentales paternelles (OR=1,0). L'âge des enfants et la catégorie socioprofessionnelle sont plus favorables aux familles monoparentales paternelles, tandis que le diplôme est plus favorable aux familles monoparentales maternelles. Cependant, ces résultats sont particulièrement fragiles puisque les différences entre les OR du modèle 1 et les OR du modèle 2 (et les OR eux-mêmes dans les modèles complets) ne sont pas significatives.

Dans le troisième groupe de modèles, nous comparons trois types de familles recomposées : les familles dont au moins un enfant est orphelin de père, les familles dont au moins un enfant est orphelin de mère, et les familles dont aucun enfant n'est orphelin. Dans le modèle « brut » (sans contrôle), les familles avec orphelins de mère n'ont pas un risque différent d'avoir un faible niveau de vie par rapport aux familles sans orphelins (OR=1,3 mais non significatif) tandis que les familles avec orphelins de père ont un risque plus grand (OR=1,5, significatif). Il est possible que les pères qui se remettent en couple après le décès de la mère soient sélectionnés parmi les pères veufs les moins défavorisés financièrement. Comme dans les deux premiers modèles, l'effet de la présence d'orphelins de père disparaît lorsque l'on tient compte du diplôme ou de la catégorie socioprofessionnelle des parents. Les familles recomposées avec orphelins de mère semblent plutôt favorisées en termes de diplôme : bien que ces pères soient souvent pas ou très peu diplômés, ils sont aussi souvent diplômés du supérieur que les pères des familles sans orphelins ; et les belles-mères des orphelins de mère sont les plus diplômées (par rapport aux mères ou belles-mères des autres types de famille). La répartition par catégorie socioprofessionnelle des pères et des belles-mères avec orphelins de mère n'est pas très

différente de celle des parents sans orphelins, bien que les premiers (et premières) soient plus fréquemment inactifs (et inactives). A l'inverse, les familles avec orphelins de père sont moins favorisées du point de vue du diplôme : les beaux-pères avec orphelins de père sont ceux qui ont le moins souvent un diplôme du supérieur parmi les pères ou beaux-pères en famille recomposées, et ils sont bien plus souvent non ou très peu diplômés que les pères sans enfant orphelin. Les mères avec orphelins de pères sont les moins diplômées parmi les mères ou belles-mères de familles recomposées. Du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle, les beaux-pères avec orphelins de père sont un peu plus souvent ouvriers et un peu moins souvent profession intermédiaire que les autres pères ou beaux-pères, tandis que les mères sont plus souvent inactives que les mères sans orphelins.

Dans le quatrième groupe de modèles, nous comparons cette fois chaque type de famille recomposées (avec orphelins de père, avec orphelins de mère, sans enfant orphelin) aux familles simples. Quel que soit le type de famille et les contrôles introduits, le risque de bas niveau de vie des familles recomposées est toujours plus grand que celui des familles simples. Cependant, le désavantage des familles recomposées par rapport aux familles simples varie selon le type de famille : en l'absence de contrôle, ce désavantage est plus grand pour les familles avec orphelins que pour les familles sans orphelins, et il est également plus grand pour les familles avec orphelins de père que pour les familles avec orphelins de mère (ce qui rejoint les résultats du modèle 3). Mais lorsque l'on contrôle ensuite par la catégorie socioprofessionnelle, le désavantage des familles avec orphelin de père rejoint celui des familles avec orphelins de mère, et lorsque l'on contrôle par le diplôme, le désavantage des secondes dépasse celui des premières. L'aggravation du risque de bas niveau de vie des familles avec orphelins de père est donc en partie liée au diplôme, alors que le diplôme ne joue pas pour les familles avec orphelins de mère et les familles sans orphelins.

Dans le cinquième et dernier groupe de modèles, la logique est différente puisque toutes les familles avec orphelins sont rassemblées dans un groupe (monoparentales et recomposés, avec orphelin de père ou avec orphelins de mère) et toutes les familles sans orphelin sont rassemblées dans un autre groupe. On compare les risques de faible niveau de vie de ces deux groupes, en contrôlant ou non selon la structure familiale. Dans le modèle brut de tout contrôle, le risque de faible niveau de vie est nettement plus important pour les familles avec orphelins que pour les familles sans orphelins. Lorsque l'on introduit le contrôle par la structure familiale, le désavantage des familles avec enfants orphelins diminue très fortement (le sur-risque par rapport aux familles sans orphelin est divisé par 5) mais demeure significatif. Lorsque l'on introduit le contrôle par la position sociale de la famille (mesurée par le diplôme ou par la catégorie socioprofessionnelle) sans tenir compte de la structure familiale, le désavantage associé à l'orphelinage est réduit également mais de façon moindre. L'âge du dernier enfant n'a par contre aucun effet. Enfin, dans le modèle complet où l'on introduit l'ensemble des contrôles, le risque des familles avec orphelins d'avoir un faible niveau de vie n'est plus significativement différent du risque des familles avec orphelins.

TABLEAU 11. Position sociale des parents selon le type de famille

a. Diplôme

Structure familiale			Primaire	Collège	Lycée	Supérieur	Total
Mono, mère	Pas d'O OP	Mère	21,8	33,6	18,8	25,8	100,0
			29,9	35,1	16,5	18,5	100,0
Mono, père	Pas d'O OM	Père	16,8	41,3	16,7	25,2	100,0
			27,7	41,9	9,8	20,7	100,0
Recom- posée	Pas d'O	Père	17,3	41,0	18,1	23,6	100,0
		Mère	16,5	35,4	20,0	28,0	100,0
		Dip. max.	5,8	32,6	23,5	38,1	100,0
	OP	Père	27,9	38,9	14,0	19,2	100,0
		Mère	29,4	36,7	10,8	23,1	100,0
		Dip. max.	14,6	40,4	15,6	29,4	100,0
	OM	Père	32,1	27,8	14,6	25,6	100,0
		Mère	17,9	35,3	9,6	37,3	100,0
		Dip. max.	8,7	31,4	16,6	43,3	100,0
Simple		Père	17,2	36,9	16,5	29,4	100,0
		Mère	14,9	29,9	19,2	36,1	100,0
		Dip. max.	7,4	27,6	20,3	44,8	100,0

b. Catégorie socioprofessionnelle

Structure familiale			Indé- pendants	Cadres	Intermé- diaires	Employés	Ouvriers	Inactifs	Total
Mono, mère	Pas d'O OP	Mère	3,2	8,0	19,6	45,7	10,2	13,3	100,0
			2,9	6,1	15,3	46,0	14,6	15,1	100,0
Mono, père	Pas d'O OM	Père	9,6	16,7	27,5	10,0	33,3	2,9	100,0
			11,2	12,7	18,3	14,1	35,0	8,8	100,0
Recom- posée	Pas d'O	Père	9,9	14,5	23,2	12,9	37,1	2,4	100,0
		Mère	3,3	8,6	19,4	41,4	9,5	17,7	100,0
	OP	Père	9,3	15,0	15,9	10,5	43,2	6,0	100,0
		Mère	2,7	4,8	20,2	38,1	8,8	25,5	100,0
	OM	Père	4,4	15,0	22,5	13,8	39,0	5,3	100,0
		Mère	1,7	6,9	18,4	45,0	6,2	21,8	100,0
Simple		Père	12,5	18,9	22,8	10,7	33,6	1,6	100,0
		Mère	4,0	10,1	21,8	38,7	7,2	18,2	100,0

Note :

- OP : orphelin de père ; OM : orphelin de mère ; O : orphelin

- Dip. max : diplôme le plus élevé au sein du couple

Source : Tronc commun des enquêtes auprès des ménages, Insee, 2005-2013

L'objectif de ce rapport est de mieux connaître la situation économique des familles avec enfant(s) orphelin(s) (sources de revenus, niveau de vie, statut d'occupation du logement) et de comparer leur situation avec celle de l'ensemble des familles de même structure (mère seule, père seul, famille recomposée) et celle des familles simples (composées d'un couple et de leurs enfants communs).

Comparaison des familles avec orphelins avec l'ensemble des familles de même structure

Les familles avec orphelins perçoivent aussi souvent des revenus issus d'une activité professionnelle et des revenus issus du patrimoine que l'ensemble des familles de même structure. En ce qui concerne les transferts sociaux et les transferts entre ménages, les familles monoparentales avec orphelins de mère se distinguent des autres familles avec orphelins. Par rapport à l'ensemble des familles de même structure, les familles recomposées avec orphelins de père ou de mère et les familles monoparentales avec orphelins de père perçoivent un peu plus fréquemment des transferts sociaux, et elles perçoivent beaucoup moins fréquemment des aides en provenance d'autres ménages. Pour l'ensemble des familles monoparentales ou recomposées, ces aides sont principalement des pensions alimentaires versées par le (les) parent(s) non gardien(s) des enfants de la famille, tandis que les familles avec orphelins, lorsqu'elles sont aidées financièrement par d'autres ménages, le sont pour des raisons autres que le partage du coût d'entretien des enfants¹². Les familles monoparentales avec orphelins de mère perçoivent beaucoup plus fréquemment des transferts sociaux que l'ensemble des familles de même structure, et un peu moins fréquemment des aides en provenance d'autres ménages (mais la part des familles monoparentales paternelles qui perçoivent des aides en provenance d'autres ménages est de toute façon très faible).

Les parents des orphelins sont nettement plus souvent propriétaires de leur logement que l'ensemble des parents des familles de même structure, et cette différence est particulièrement marquée pour les familles monoparentales. Les familles avec orphelins de père (monoparentales ou recomposées) qui louent leur logement dépendent beaucoup plus du parc HLM que l'ensemble des familles de même structure.

Les familles monoparentales avec orphelins de père ou de mère et les familles recomposées avec orphelins de père ont un risque plus élevé d'avoir un faible niveau de vie que les familles sans orphelin de même structure. Le sur-risque augmente lorsque l'on tient compte de l'âge du dernier enfant. Mais la différence des risques de faible niveau de vie n'est plus significative lorsque l'on contrôle également par la position sociale des familles (mesurée par le diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle). Les familles avec orphelins sont donc défavorisées financièrement parce que la position sociale des pères et des mères est globalement moins favorable que celle des pères et des mères des familles sans orphelin. En particulier, le diplôme

¹² Les données utilisées ne donnent pas de précision sur la nature de ces aides.

semble jouer un rôle important dans le niveau de vie des familles constituées d'une mère (avec ou sans conjoint) et d'enfants orphelins de père.

Comparaison des familles avec orphelins avec les familles simples

Par rapport aux familles simples, les familles recomposées avec orphelins perçoivent aussi souvent des revenus issus d'une activité, mais les familles monoparentales en sont plus souvent privées, en particulier les familles maternelles. Les familles avec orphelins perçoivent moins souvent des revenus issus du patrimoine, en particulier les familles monoparentales maternelles (qui en perçoivent environ deux fois moins souvent). A l'inverse, les transferts sociaux et les transferts en provenance d'autres ménages concernent proportionnellement plus de familles avec orphelins que de familles simples : les familles recomposées avec orphelins perçoivent à peine plus souvent des transferts sociaux mais beaucoup plus souvent des transferts privés ; les familles monoparentales maternelles perçoivent beaucoup plus souvent à la fois des transferts sociaux et des transferts privés. Par contre, les familles monoparentales paternelles ne sont pas plus favorisées ni pour les transferts sociaux ni pour les transferts privés.

Les familles recomposées avec orphelins de père ou de mère et les familles monoparentales avec orphelins de père sont aussi souvent propriétaires que les familles simples, mais les familles monoparentales avec orphelins de père le sont presque deux fois plus souvent. Les familles avec orphelins sont par contre plus rarement en cours d'acquisition de leur logement, en particulier les familles monoparentales ; et elles sont plus fréquemment locataires, en particulier les familles monoparentales avec orphelins de père. Lorsqu'elles sont locataires, les familles monoparentales avec orphelins de père (et dans une moindre mesure les familles recomposées avec orphelins de père) sont plus dépendantes des bailleurs HLM que les familles simples.

Le risque d'avoir un faible de niveau de vie est nettement plus grand pour les familles monoparentales avec enfants orphelins que pour les familles simples : plus de la moitié des familles monoparentales avec orphelins de père et un tiers des familles monoparentales avec orphelins de mère se situent dans le premier quintile de niveau de vie, contre 18% des familles simples. A l'inverse, les chances d'être financièrement aisé (niveau de vie qui se situe dans le dernier quintile) sont nettement réduites pour les familles monoparentales avec orphelins par rapport aux familles simples. La répartition selon le quintile de niveau de vie des familles recomposées avec enfants orphelins est également plus défavorable que celle des familles simples. Nous n'avons pas testé à l'aide d'un modèle de régression logistique la différence de risque de faible niveau de vie des familles monoparentales avec orphelins par rapport aux familles simples, mais nous l'avons fait pour les familles recomposées : ces familles ont un plus grand risque d'avoir un faible niveau de vie que les familles simples, et le sur-risque reste significative lorsqu'on contrôle par la position sociale de la famille (diplôme ou catégorie socioprofessionnelle) et l'âge du dernier enfant.

BIBLIOGRAPHIE

DELAUNAY-BERDAÏ Isabelle, 2005, « Le veuvage précoce en France », in *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Ined, Cahiers, p. 387-406.

DELAUNAY-BERDAÏ Isabelle, 2013, *Le veuvage précoce et ses conséquences juridiques, économiques et sociales*, Thèse de doctorat en sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 927 p.

EYDOUX Anne, **LETABLIER** Marie-Thérèse, 2009, « Familles monoparentales et pauvreté en Europe : quelles réponses politiques ? L'exemple de la France, de la Norvège et du Royaume-Uni », *Politiques sociales et familiales*, 98, p. 21-35.

SECHET Raymonde, **EYDOUX** Laurence, **DAVID** Olivier, **MARTIN** Claude, 2004, « Les familles monoparentales en Europe », *Dossiers d'études de la Cnaf*, 54, p. 76.

ANNEXES

TABLEAU A1. Effectifs et répartition des familles pour chaque variable utilisée dans la régression, et proportion de familles à bas niveau de vie (niveau de vie se situant dans le 1^{er} quintile, Q1).

	N	Répartition	P(Q1)
Ensemble	91 837	100,0	22,7
Structure familiale du ménage			
Simple	68 544	75,8	17,7
Recomposée sans orphelins	6 361	6,8	22,4
Recomposée avec orphelins de père	351	0,4	30,3
Recomposée avec orphelins de mère	184	0,2	27,1
Mono, mère sans orphelins	12 663	12,7	48,0
Mono, père sans orphelins	2 259	2,6	29,1
Mono, mère avec orphelins de père	1 226	1,2	52,7
Mono, père avec orphelins de mère	246	0,3	34,2
Age du plus jeune enfant			
Moins de 6 ans	40 452	45,7	22,9
6 à 11 ans	27 076	28,2	21,7
12 à 17 ans	24 309	26,1	23,3
Diplôme le plus élevé (celui de la PR ou de son conjoint)			
Primaire	9 328	9,7	62,2
Collège	27 513	29,3	32,9
Lycée	17 116	20,1	19,4
Supérieur	37 880	40,9	7,7
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage			
Indépendants	7 786	9,4	27,0
Cadres	17 533	18,1	2,5
Intermédiaires	20 864	24,0	9,1
Employés	17 571	18,7	31,8
Ouvriers	24 697	26,7	33,6
Inactifs	3 386	3,2	83,0
Présence d'un ou plusieurs mineur(s) orphelin(s)			
Oui	89 827	97,9	22,3
Non	2 010	2,1	43,5
Structure familiale agrégée			
Biparentale	75 440	83,3	18,2
Mère seule	13 889	13,9	48,4
Père seul	2 508	2,8	29,6

Note : le nombre total de familles n'est pas égal à 92 110 (tableau 1b) en raison des valeurs manquantes pour les variables « CSP de la personne de référence » et « diplôme le plus élevé » (273 valeurs manquantes).

Source : Tronc commun des ménages, Insee, 2005-2013

TABLEAU A2. Liste des enquêtes utilisées

Année	Nom de l'enquête	Abréviation	Producteur	Effectif utilisé ¹
2005	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	SRCV 05	INSEE	3 133
2005	Enquête permanente sur les conditions de vie Qualité du cadre de vie	EPCV 05	INSEE	4 217
2005 - 2006	Budget des familles	BDF 06	INSEE	3 385
2006	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	SRCV 06	INSEE	3 160
2006	Enquête permanente sur les conditions de vie Qualité du cadre de vie	EPCV 06	INSEE	4 030
2006	Logement	Log 06	INSEE	13 964
2007	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	SRCV 07	INSEE	3 252
2007	Cadre de vie et sécurité	CVS 07	INSEE	5 202
2007 - 2008	Transports	Trans 08	Ministère des Transports SOeS	6 083
2008	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	SRCV 08	INSEE	3 171
2008	Cadre de vie et sécurité	CVS 08	INSEE	5 186
2009	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	SRCV 09	INSEE	3 139
2009	Cadre de vie et sécurité	CVS 09	INSEE	5 123
2009 - 2010	Patrimoine	Patri 09	INSEE	3 272
2009 - 2010	Emploi du Temps	EDT 10	INSEE	3 750
2010	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	SRCV 10	INSEE	3 214
2010 - 2011	Budget des familles	BDF 11	INSEE	3 048
2011	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	SRCV 11	INSEE	3 279
2012	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	SRCV 12	INSEE	3 443
2012	Cadre de vie et sécurité	CVS 12	INSEE	4 822
2013	Cadre de vie et sécurité	CVS 13	INSEE	4 237
Total				92 110

(1) Effectifs de ménages constitués d'une famille avec enfant(s) mineur(s) (excluant les ménages complexes).

Notes :

- Ces enquêtes ont été fournies par le réseau Quêtelet et l'ADISP-CMH (Archives des données issues de la statistique publique du Centre Maurice Halbwachs).
- Nous avons utilisé directement les pondérations fournies dans chaque enquête : les proportions qui figurent dans les tableaux de ce rapport sont des moyennes des proportions observées dans chaque enquête, non pondérées par la taille de l'enquête (un individu qui appartient à l'enquête Logement a donc mécaniquement un poids moindre qu'un individu qui appartient à l'enquête Budget des Familles 2011). En effet, nous avons constaté que les variations de la proportion d'orphelins d'une enquête à l'autre sont beaucoup plus importantes que les variations aléatoires : il existe un « effet d'enquête » qui impacte les réponses collectées sur les décès parentaux (et qui impacte vraisemblablement de nombreuses autres variables) (voir le rapport numéro 2 daté de novembre 2015). En raison de l'incertitude lié à cet effet d'enquête, nous n'avons donc pas jugé utile de recalculer les poids pour tenir compte de la taille de chaque enquête.